

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025**

Délibération n°2025.11.174.B

Cohésion sociale : programmation des actions sociales d'accès aux droits

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 octobre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Gérard ROY à Gérard DEZIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.11.174.B**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION DES ACTIONS SOCIALES D'ACCES AUX DROITS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 5 Egalité femmes/hommes : Améliorer la prise en charge des femmes rencontrant des situations de violence intrafamiliale.

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces : renforcer par des services adaptés l'accueil et l'aide aux personnes en détresse et/ou victime de violence.

Vu l'enjeu de cohésion sociale et territoriale du projet d'agglomération ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le projet d'agglomération a défini un enjeu de cohésion sociale pour toute l'agglomération en réponse aux besoins des habitants et comme facteur de citoyenneté. A ce titre, GrandAngoulême soutient de longue date, 3 actions associatives d'information juridique, de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes.

GrandAngoulême a également la responsabilité de l'hébergement de la Maison de Justice et du Droit installée dans le quartier de la Grande Garenne dans un local de l'OPH et dont le fonctionnement est assuré par le personnel de justice. Les loyers et assurance de l'année 2025 s'élèvent à 7 624,14 €.

En complémentarité avec ces actions, GrandAngoulême est sollicité pour une aide au dispositif départemental d'écoute, d'accueil et d'hébergement d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales assuré par le CHRS Parenthèse (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) du CCAS (centre communal d'action sociale) d'Angoulême. En 2024, 57 % des personnes reçues étaient domiciliées sur le territoire de GrandAngoulême.

Par ailleurs, GrandAngoulême a été partenaire en 2021 de la création d'une mission d'intervenant social au sein du commissariat de police d'Angoulême portée par l'association France Victimes 16. Cette mission assure l'accueil, l'écoute et l'orientation vers des services de prise en charge de toute personne en situation de détresse, de fragilité psychique, de violence, ..., repérée par le commissariat mais qui ne relève pas nécessairement d'une procédure judiciaire. La convention triennale de partenariat est arrivée à son terme et doit être renouvelée pour la période 2025-2027. La participation annuelle de GrandAngoulême est fixée à 3 000 € pour un coût annuel de poste de 34 200 €.

Il convient de décider des montants des subventions pour ces actions favorisant l'accès aux droits des habitants au titre de l'année 2025 :

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Hébergement de la Maison de Justice et du Droit	Association Père Le Bideau	7 624,14 €	
Accueil et hébergement d'urgence pour les victimes de violences	CCAS Angoulême	7 000,00 €	
Intervenant social au commissariat	France Victimes	3 000,00 €	

Le montant total de ces attributions s'élève à 17 624,14 €

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation des actions de cohésion sociale relative à l'accès aux droits des habitants telles que détaillées ci-dessus.

D'ATTRIBUER les montants de subventions suivants :

- Association Père Le Bideau = 7 624,14 €
- CCAS Angoulême = 7 000,00 €
- France Victimes = 3 000,00 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--